



Fiche programme - Formation préparant au Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute

MÂJ le 16/07/2026

N° de Fiche : RNCP40025 Certificateur :
Ministère chargé de la santé et de la prévention
Date d'enregistrement de la certification : JORF du 04/09/2015
Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2029

Taux de présentation :
Année 2025/2026 : 92,4%
Taux de certification :
Année 2025/2026 : 98,3%

Insertion professionnelle :
Année 2025/2026 : 100%

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 80 personnes par promotion + 1 sportif de haut niveau

Lieu : IFMK 6 rue Saint Marc
67000 STRASBOURG site principal et une antenne à Mulhouse, 2 rue du Dr Léon Mangeney, 68070 MULHOUSE

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

5 ans en deux cycles au sein de l'IFMK
- 1980 h de formation théorique
- 1470 h de stage clinique
- 3220 h de travail personnel

Horaires des cours : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h15

Coût de la formation (2025-2026) :

Droits d'inscription : 178 € par an au cycle I et 255 € par an au cycle II +
CVEC : 105 € par an

Dates et déroulement de la formation :

De septembre 2026 à juin 2030

Calendrier :

Rentrée : **01/09/2026**

- Parcoursup : Voir calendrier national
- Sélection « Passerelles » et « Extra-communautaires » :

Ouverture des inscriptions : **05/01/2026**

Clôture des inscriptions : **30/01/2026**

Affichage des résultats : **09/04/2026**

- Sélection « Sportif de haut niveau » :

Ouverture des inscriptions : **11/05/2026**

Clôture des inscriptions : **29/05/2026**

Affichage des résultats : **10/07/2026**

Handicap :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter pour les modalités d'adaptation à l'adresse : maud.postic@chru-strasbourg.fr

CONTACT ET INFORMATIONS

Secrétariat de l'IFMK :

03.88.11.60.14

ifmk@chru-strasbourg.fr

Site Internet : [Masseur-kinésithérapeute - Se former aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg \(chru-strasbourg.fr\)](https://Masseur-kinésithérapeute-Se-former-aux-Hôpitaux-Universitaires-de-Strasbourg(chru-strasbourg.fr))

OBJECTIFS : La formation vise l'acquisition de 11 compétences :

- Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, une situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique
- Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation
- Concevoir une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage
- Concevoir, mettre en œuvre, évaluer une séance de masso-kinésithérapie
- Etablir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie
- Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie
- Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources
- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- Informer et former les professionnels et les personnes en formation

PRÉREQUIS

- Admission via la Licence « STAPS » de l'UNISTRA pour une admission sur le site de Strasbourg
- Admission via la Licence « STAPS » de l'UHA pour une admission sur le site de Mulhouse
- Admission via la Licence de la vie de l'UNISTRA
- Admission via la Licence Sciences pour la Santé de l'UNISTRA
- Admission via l'article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015 modifié (Dispense)
- Admission via l'article 27 de l'arrêté du 2 septembre 2015 modifié (Extra-Communautaire)
- Admission via l'article 5 de l'arrêté du 17 janvier 2020 (Sportif de Haut Niveau)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

Conforme à la réglementation : arrêté du 5 septembre 2015 modifié relatif au diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute, arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire, arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé

- Enseignements fondamentaux (Anatomie, sémiologie, physiologie et physiopathologie),
- Sciences et ingénierie en kinésithérapie (Evaluations techniques et outils d'interventions dans le champ Musculo-Squelettique, Neuromusculaire et Respiratoire Cardio-Vasculaire Interne et Tégumentaire),
- Approfondissement et professionnalisation (Méthodes de travail et méthodes de recherche).

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, cadres de santé...

METHODES PEDAGOGIQUES

- Techniques de pédagogie active
- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés à l'IFMK
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoirs théoriques et pratiques : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Formation par alternance de temps institut et temps clinique en stage
- Suivi pédagogique individuel et collectif

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des étudiants.
- Chaque étudiant est accompagné par un formateur référent de son suivi pédagogique individuel durant les 8 semestres de la formation à l'IFMK d'Alsace.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur référent du suivi pédagogique individuel.
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, des objectifs et du dossier de l'étudiant.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La référente handicap pour l'IFMK d'Alsace est Madame Maud POSTIC, directrice adjointe de l'Institut de Formation au diplôme d'état de Masseur Kinésithérapeute. Toute question est à lui adresser par mail à l'adresse : maud.postic@chru-strasbourg.fr

Des aménagements peuvent être mis en place pendant le cursus de formation pour tout étudiant en situation de handicap, dès lors qu'il présente une prescription médicale ou en provenance de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

SUIVI DE LA FORMATION, EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours obligatoires
- Attestation de présence
- Evaluations semestrielles selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat avec Grade Master (300 ECTS)
- Evaluation de la formation par les apprenants
- Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)

COORDINATION

- Madame POSTIC Maud- Directrice Adjointe
- Madame SCHOSSIG Bénédicte – Responsable pédagogique